



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 21 mars 2024

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (12) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Maxime RANCON, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (3) : Sandra BONNET à Fabienne BIANCHI, Florent LONGIS à Alain SANCHEZ, Christiane MAURIN à Maxime RANCON.

Etaient absents excusés (7) : Marie-Thérèse AILLAUD, Sandra BONNET, Abdellah HADDOUCH, Florent LONGIS, Christiane MAURIN, Alice PRUD'HOMME, Éric RIPPERT.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 30.

I. Désignation du secrétaire de séance

En l'absence d'Alice PRUD'HOMME, Carine QUILICI est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 15 février et le 21 mars 2024.

2

16 février 2024 : Cérémonie d'hommage aux héros de la gendarmerie décédés en service (à Gap). Rapporteur : François ROTH.

Cette cérémonie s'est déroulée à la caserne Fontreyne sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes. En 2023 ce sont 14 gendarmes qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

16 février 2024 : Conseil Municipal Jeunes et commission Jeunesse. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Seuls deux enfants étaient présents. Un petit bilan a été dressé avec eux sur les activités en cours (« Explique-moi une cérémonie », jardinières à reprendre pour cette année, « Dans 1000 communes la forêt fait école », projet pour lequel il est compliqué d'organiser la visite de la parcelle, l'équipe étant rarement au complet et les mercredis déjà bien occupés pour les enfants...). Ils ont discuté également de « Terre de Jeux » : comment le CMJ pourrait participer aux événements prévus dans ce cadre ? une petite enquête a été réalisée à ce sujet à l'école et une prochaine réunion permettra d'avancer un peu sur ce point.

Alain SANCHEZ constate que le CMJ ne fonctionne pas bien et que les enfants manquent de motivation. En effet, Christine LAZARINI confirme qu'ils ne répondent pas aux convocations, et se demande s'il serait judicieux de prévoir des réunions régulières mensuelles (comme celles du Conseil Municipal). La question est posée de l'âge : sont-ils trop jeunes ? Quelles sont les actions qui pourraient les motiver ? Carole ROBERT propose qu'une rencontre soit organisée entre le CMJ et les collégiens de la classe « Mémoire et Avenir » pour qu'ils puissent discuter de leur engagement.

16 février 2024 : Commission Affaires sociales/Solidarité /E.S.S /Santé /C.C.A.S . Rapporteur : Carine QUILICI.

La commission s'est réunie pour examiner les subventions attribuées par le C.C.A.S. ainsi que son budget, qui seront votés le 4 avril prochain.

20 février 2024 : Rencontre avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Briançonnais-Écrins sur le thème de la « gestion de crise ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Il s'agissait de prévoir la possibilité de coordonner les professionnels de santé avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) sur le territoire de la commune, en cas de crise ou événement majeur nécessitant accueil, évacuation, etc. Cela a également permis de prendre connaissance de l'ensemble des missions du CPTS dont certaines, remarquables, sont à souligner, comme par exemple la mise en place d'une plateforme de traduction en langue étrangère pour les patients qui ne parlent pas suffisamment couramment le français et pour lesquels les professionnels de santé consultés doivent pouvoir établir précisément un diagnostic.

20 février 2024 : Assemblée générale de l'association des communes forestières des Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Le Conseil d'Administration a eu lieu le matin. Il est à noter que 3 communes du Nord du Département en font partie (Villard Saint-Pancrace, Saint-Martin de Queyrières et L'Argentière). L'après-midi a été consacré à des échanges (avec d'autres élus) quant aux actions entreprises par l'association pour maintenir la multifonctionnalité de la forêt, lutter contre les effets du dérèglement climatique, les intempéries. Le projet de reboisement du Bois de France a ainsi été présenté à l'assemblée. La lutte contre les incendies a enfin été évoquée et fera l'objet d'une réunion ultérieure.

20 février 2024 : Formation « Élus, financez vos projets permettant d'assurer la gestion durable de votre forêt et la valorisation locale de vos bois », proposée par l'association des communes forestières des Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Elle s'est déroulée en prolongement de l'Assemblée Générale et a permis de reparler des dessertes forestières, de la lutte contre les incendies, etc.

21 février 2024 : Commissions Animations et Culture. Rapporteur : Carine QUILICI.

Ce compte-rendu est fait pour les deux réunions, celle du 21 février et celle du 6 mars 2024.

Il s'agissait de faire le point sur les prochaines animations culturelles et autres, qui sont annoncées chaque mois dans L'ABC Infos, et de mutualiser les informations pour couvrir les secteurs du centre-ville et du château. Carine QUILICI rappelle la première réunion d'information sur la « mutuelle communale » du lendemain, la chasse aux œufs prévue le 31 mars, la journée « A vos potagers » le 13 avril à la bibliothèque... la réflexion continue pour l'organisation de la prochaine fête de la musique, avec possibilité de « scène ouverte » dès l'après-midi. La question est posée sur le rôle de la commune, qui ne devrait être sollicitée que pour faciliter les prestations des participants, et pas pour toute l'organisation. Alain SANCHEZ alerte sur le fait que cette année, le 21 juin est un vendredi, que le snack « Le Radeau » proposera un concert d'envergure pour fêter ses 10 ans et que l'évènement risque par conséquent de se concentrer au plan d'eau et pas au centre-ville. Enfin, pour le 14 juillet, il devrait y avoir une soirée mousse et un feu d'artifice.

23 février 2024 : Commission Affaires sociales / Solidarité / E.S.S / Santé / C.C.A.S. Rapporteur : Carine QUILICI.

La commission a fait le point avec Monsieur GARCIN de la Mutuelle de France Alpes du Sud sur le rétroplanning des réunions publiques d'information sur la « mutuelle communale » (22 mars et 12 avril) et des permanences proposées aux argentiérois (les 27 mars, 3, 10 et 17 avril dans un premier temps), ainsi que sur la convention tripartite (commune, C.C.A.S. et Mutuelle de France Alpes du Sud) fixant les règles de ce partenariat.

23 février 2024 : Visioconférence pour une réunion d'information organisée par le CDOS 05 (Comité Départemental Olympique et Sportif des Hautes-Alpes). Rapporteur : Maxime RANCON.

Le CDOS 05 a présenté la carte interactive répertoriant tous les événements sportifs et festifs organisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ils doivent être d'ampleur régionale (le TAB, l'ICE, les trails, etc...). La carte est en ligne sur le site du CDOS 05 depuis le 11 mars et ne demande qu'à être complétée ! Le lien sera partagé sur le site internet de la commune très prochainement.

24 février 2024 : Gala de patinage artistique (à Briançon). Rapporteur : Sandrine REYMOND.

A l'occasion des 50 ans du club de patinage artistique des Escartons, la municipalité a été invitée au gala. Le spectacle, présentant 6 tableaux (1 par décennie) était de grande qualité.

26 février 2024 : Réunion publique d'information et d'échange en vue de la réalisation des travaux de création d'un réseau d'électricité enterré rue du Sapey. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les riverains des quartiers concernés ont pu rencontrer l'entreprise qui réalise ces travaux. Une première partie se fait du réservoir des Gourlières au Crest (au croisement de la conduite forcée), avec des moyens permettant de maintenir une circulation des riverains (pelles), puis il y aura ensuite intervention d'une trancheuse sur la seconde partie avec fermeture de la route. Durant cette phase de travaux, la route sera néanmoins ouverte du jeudi soir 16h au lundi matin 9h.

27 février 2024 : Visioconférence avec le Parc National des Écrins pour la présentation des résultats du zoom d'évaluation des effets de la Charte du Parc sur les activités de pleine nature. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Il s'agissait de restituer les résultats du panel de personnes interrogées sur leur perception du Parc National des Écrins, sur l'impact ressenti de ses actions de protection des espaces sur les activités de pleine nature. Ce zoom s'avère être assez positif, les socioprofessionnels trouvent que cela valorise leurs métiers et que la protection doit être maintenue. Il est rappelé que ces travaux sont menés par des étudiants en Master de Géographie de Grenoble.

28 février 2024 : Commission Sport et activités de pleine nature. Rapporteur : Maxime RANCON.

C'était une première réunion au cours de laquelle ont été prévues les animations de la semaine du 5 au 9 août (2^{ème} semaine des JO). Proposées par les clubs d'athlétisme, des archers, de kayak, de boxe et d'escalade, elles auront lieu tous les soirs et seront plutôt ludiques. Alain SANCHEZ précise que la ville devrait être décorée. Maxime RANCON répond qu'en effet, des anneaux olympiques sont prévues aux entrées de ville, ainsi qu'éventuellement des dessins des écoliers exposés pendant les animations, mais que ce n'est pas facile à mettre en place.

29 février 2024 : Réunion régionale des Plus Beaux Détours de France à Aups (Var). Rapporteur : Sandrine REYMOND.

La réunion régionale quart sud-est a eu lieu à Aups dans le Var. Un temps d'échanges a eu lieu le matin (sur la prochaine parution du Guide 2024, sur le Congrès National qui aura lieu à Mende fin mai), et l'après-midi a été consacré à la visite de la ville (Musée de la truffe, expo de sculptures sur marbre).

4 mars 2024 : Rencontre avec les socio-professionnels au sujet des labels et des grands événements. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Seuls quelques-uns étaient présents, mais de nombreux autres ont renseigné le questionnaire qui leur avait été transmis en même temps que l'invitation à cette réunion. Il en ressort que le label village-étape présente peu d'intérêt pour eux et pourrait être supprimé, contrairement à celui des Plus Beaux Détours de France qui valorise 100

communes, notamment par le guide édité chaque année, et dans lequel ils préconisent de rester.

En ce qui concerne les grands évènements, ils sont très importants pour eux, notamment l'ICE, le TAB et le kayak qui attirent beaucoup de monde sur plusieurs semaines au total. L'aire Camping-Car Park apparaît également comme un « plus » pour la fréquentation de la commune. Un réel « creux » est identifié en octobre-novembre par les socio-professionnels qui souhaiteraient que la commune engage quelques animations à cette période (mais n'émettent pas de propositions).

6 mars 2024 : Commissions Animations et Culture. Rapporteur : Carine QUILICI.

Cf. compte-rendu du 21 février 2024 page 3.

11 mars 2024 : Comité de Pilotage site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin. Rapporteurs : Alain SANCHEZ, Sandrine REYMOND.

Pour rappel : l'animation du Réseau Natura 2000 est portée par le Parc Naturel Régional du Queyras. Ce dispositif initié par la directive Habitat de 1992 a pour objectif de protéger les habitats naturels (faune, flore), le département des Hautes-Alpes compte 23 sites Natura 2000 répartis sur 25 communes, dont 1/3 en cœur de PNR et 2/3 en Haute-Durance (de Saint-Martin de Queyrières à Baratier). Un bilan des actions 2022/2023 a été fait pour les milieux en « steppique durancien » d'intérêt communautaire (ex : pelouses sèches à Saint-Crépin, falaises thurifères). Depuis 2001 la Région gère les sites terrestres avec la DDT et la DREAL et les actions sont variées : réouvertures de mares, d'adous par exemple. Les mesures agroenvironnementales sont reconduites pour 5 ans (fauche des prairies, entretien des canaux, des haies). Il faut également trouver des solutions de « partage » de ces milieux entre les usagers (de la grimpe sur les falaises occupées par des faucons pèlerins, du trail sur de nombreux parcours) et il serait souhaitable que les organisateurs de trails notamment prévoient plus en amont leurs parcours afin que les impacts soient correctement évalués.

13 mars 2024 : Assemblée Générale de l'association ADMR. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il s'agissait uniquement du renouvellement d'une partie du bureau. L'initiative de l'association de lancer un appel à bénévoles est saluée car elle a eu un certain succès qui permettra sans doute de redonner un peu de souffle à l'équipe, ainsi que de la rajeunir.

14 mars 2024 : Conseil d'école de l'école élémentaire de La Bessée. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Il a été question dans un premier temps des subventions accordées par la mairie, des travaux dont la végétalisation de la cour, l'isolation des bâtiments à venir, les changements de portes et fenêtres, puis les activités pédagogiques ont été passées en revue (ski, cinéma, théâtre, chorale, liaison maternelle-primaire...). L'effectif actuel est de 118 élèves (6 classes + dispositif ULIS) et il faut s'attendre à une baisse l'an prochain (il y aura plus de sortants que d'entrants).

Alain SANCHEZ précise que la végétalisation de la cour de l'école sera faite en régie par les services techniques municipaux : plantation d'arbustes de taille modérée le long du bâtiment, dégoudronnage du pourtour des arbres existants et installation d'un arrosage automatique pour y semer de l'herbe dans des cercles d'une vingtaine de mètres de diamètre, l'objectif global étant d'installer le maximum de sources de fraîcheur. Les espaces de jeux seront préservés.

15 mars 2024 : Visite de Madame Patricia MIRALLÈS, Ministre des anciens Combattants, à la classe « Mémoire et Avenir » du collège « Les Giraudes ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le film des élèves de la classe « Mémoire et Avenir » a été projeté à l'occasion de la visite de Madame la Ministre. Sa visite était brève mais son investissement en faveur des Anciens combattants est souligné par Alain SANCHEZ. Madame MIRALLÈS a décoré Madame Carole ROBERT du Bleuet de France en cette occasion.

Carole ROBERT souligne que les élèves étaient touchés de cette visite qui signifie la reconnaissance de leur travail, mais aussi fiers et impressionnés, et qu'ils ont malgré tout osé interroger la Ministre !...

15 mars 2024 : Réunion des PPA (Personnes Publiques Associées) dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays des Écrins. Rapporteur : Serge THIVOLLE.

Le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) a été présenté aux participants avant d'être rendu public le 4 avril, en 3 axes :

Axe 1 : dynamiser la démographie par des logements adaptés - armature urbaine à affirmer autour de la Durance avec L'Argentière, ville-centre, avec pôles d'appui : Saint-Martin de Queyrières, La Roche de Rame et Vallouise-Pelvoux - consolider l'offre en équipements, en services et en commerces - améliorer les mobilités internes au territoire.

Axe 2 : renforcer le poids de l'économie industrielle et artisanale en diversifiant l'économie touristique (transition écologique et climatique...) – développer la filière agricole vers une autonomie alimentaire territoriale en valorisant les produits locaux.

Axe 3 : transition environnementale – préserver la biodiversité, protéger et valoriser la ressource en eau, préserver le patrimoine paysager, inscrire le territoire dans la trajectoire du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), protéger les ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), améliorer la qualité de l'air, développer l'économie circulaire, travailler sur la résilience du territoire pour les aléas climatiques et les catastrophes naturelles, etc.

Alain SANCHEZ précise que le 4 avril à 18h au marché couvert aura lieu la présentation du PAS à la population, puis il y aura examen et vote en Conseil Communautaire fin mai. Il enjoint tous les élus à étudier de près le projet afin de pouvoir se l'approprier, car, s'il aboutit, il sera porteur de nombreux et grands changements pour le territoire communal.

15 mars 2024 : Assemblée Générale Ordinaire du CDOS 05 (Comité Départemental Olympique et Sportif des Hautes-Alpes). Rapporteur : Maxime RANCON.

Le Comité a 40 ans cette année. L'AG était présidée par Monsieur Christian FAYOLLET. Le CDOS a instruit plus de 140 dossiers de demandes de subventions des clubs et comités sportifs du département en 2023 pour plus de 257 000 € attribués. Pour le Pass Sport, il y a eu 3592 demandes sur 12000 dossiers éligibles. Le CDOS en 2024 sera présent sur 19 évènements et 15 actions et dispose d'un budget de 141 000 €. Une exposition sur la lutte contre les violences dans les sports est à disposition.

16 mars 2024 : Assemblée Générale de l'ASA de l'Ubac. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Il y avait malheureusement très peu de participants à cette réunion, alors que l'ASA compte un grand nombre d'adhérents (290), c'est dommage.

Le bilan des travaux effectués dans l'année, avec intervention du CPIE, a été présenté (dont le garage à bateaux). Les bénévoles manquent à l'appel pour les corvées et autres actions. Au niveau du Bureau, le président est démissionnaire et le Bureau doit se réunir prochainement pour élire un nouveau président.

18 mars 2024 : Rencontre organisée par l'Agence Territoriale Cohésion Sociale Nord du Département, entre les partenaires œuvrant dans différents domaines sur le secteur de l'Argentiérois. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Au sein de la Maison des Solidarités du Département et autour d'une collation, la directrice a accueilli les participants puis l'organigramme des différents services leur a été présenté. Ce bel échange avec tous les acteurs permet de les identifier et d'évoquer ensemble les problématiques liées à notre territoire afin de proposer les meilleures solutions pour épauler les citoyens en difficulté.

19 mars 2024 : Réunion des différents services et administrations présents sur le territoire communal. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

A l'initiative de la commune et notamment de son policier municipal, les différents acteurs de la sécurité et de la prévention se sont réunis en mairie (France Services, Département, Logis des Jeunes, CISPD, Gendarmerie, Principal du collège) afin de faire connaissance et comprendre exactement les missions des uns et des autres. Ceci dans un souci d'efficacité lorsque le policier municipal est sollicité et doit trouver une solution rapide et efficace pour des personnes en difficulté. Reste posée la question des logements d'urgence, inexistant sur le territoire communal et qui permettent pourtant de mettre les personnes à l'abri. Enfin, il a été rappelé que les faits de violence sont malheureusement en augmentation sur notre territoire.

19 mars 2024 : Cérémonie commémorative du cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La Sous-Préfète et la directrice départementale de l'ONAC étaient présentes, ainsi que la Classe Mémoire et Avenir et bon nombre d'élus et d'argentiérois.

20 mars 2024 : Réunion de quartier « Centre-Ville ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

17 personnes étaient présentes à cette première réunion de quartier et les échanges se sont déroulés dans une ambiance sereine. Peu de doléances ont été exprimées, hormis le signalement des incivilités (déchets au sol, déjections canines) qui revient de façon récurrente.

IV. Délibérations

1. Servitude de passage sur la parcelle D 2771.

Dans le cadre de l'aménagement futur de la zone constructible située Rue de Portin, la commune a été sollicitée par les propriétaires des parcelles D 989, D 990, D 991, D 992 et D 993 afin d'obtenir une servitude de passage sur la parcelle communale D 2771.

Cette servitude de passage en souterrain des réseaux secs et humides permettra de desservir les futures constructions, l'accès physique aux différentes parcelles se fera par le chemin de Portin.

La commission urbanisme, réunie le 10 octobre 2023 a émis un avis favorable à l'octroi de cette servitude à titre gracieux.

Le Maire propose de suivre l'avis de la commission urbanisme et de préciser que les frais relatifs à cette procédure seront à la charge des propriétaires des parcelles constituant le fonds servant.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant comme représentants de la commune dans la copropriété de « La série E ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un élu titulaire ainsi qu'un élu suppléant doivent être nommés pour représenter la commune dans le syndic de la copropriété de la « Série E ».

Madame Dominique BARNÉOUD se propose comme élue titulaire et Madame Fabienne BIANCHI comme élue suppléante.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant comme représentants de la commune dans la copropriété du « Bâtiment jaune ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un élu titulaire ainsi qu'un élu suppléant doivent être nommés pour représenter la commune dans le syndic de la copropriété du « Bâtiment jaune ».

Madame Dominique BARNÉOUD se propose comme élue titulaire et Madame Fabienne BIANCHI comme élue suppléante.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Signature d'une convention de partenariat pour une mutuelle solidaire communale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ont émis le souhait il y a plusieurs mois de proposer une mutuelle de santé solidaire pour tous les administrés, dite « mutuelle communale ».

L'offre de la Mutuelle de France Alpes du Sud a été retenue fin 2023 et la commune s'engage aujourd'hui à faire état du présent partenariat sur toutes publications ou support de communication, ou au cours de réunions, en relation avec le projet (Monsieur le Maire rappelle que deux réunions publiques d'information auront lieu les vendredis 22 mars et 12 avril).

La promotion de ce partenariat est également effectuée sur tous les supports communaux habituels (gazette, bulletin municipal, site internet, page FaceBook, Illiwap, affichage).

Monsieur le Maire précise que la commune met gracieusement à disposition de la Mutuelle de France Alpes du Sud une salle de réunions en mairie afin que puissent être organisées des permanences d'information et des rendez-vous personnalisés avec les clients potentiels et les assurés, et qu'une convention tripartite (commune, C.C.A.S. et Mutuelle de France Alpes du Sud) est établie afin de préciser toutes les modalités de ce partenariat, conclu pour une durée de 3 (trois) ans à compter de la date de signature.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

5. Signature d'une convention avec la Ligue contre le cancer 05 pour l'installation de panneaux "Espaces sans tabac".

Monsieur le Maire indique que la municipalité, soucieuse du « bien vivre » sur la Commune de L'Argentière-La Bessée, a pris contact avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer afin d'instaurer des espaces sans tabac. Cette action, à disposition des communes, contribue à lutter contre le tabac.

Le Comité propose de signer une convention prévoyant la fourniture gratuite de 15 panneaux « zone sans tabac ». ces panneaux pédagogiques pourraient être placés aux espaces suivants : Stade de football, terrain de tennis, complexe sportif et dojo, école du Plan d'Ergue, école de l'Eglise, école de La Bessée, collège des Giraudes, bibliothèque, musée des Mines et Mairie.

Cette convention engagera la commune à poser ces panneaux autour de différents bâtiments et espaces communaux, et de prendre un arrêté municipal dans un délai de 3 mois à compter de la signature de la convention.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Délivrance des bois pour l'année 2025.

Monsieur le Maire fait état des coupes à l'état d'assiette pour l'année 2025 proposées par l'Office National des Forêts. Il s'agit des parcelles numéros 5, 6, 36 et 38 situées aux Têtes et au col d'Anon, et seront délivrées sur pied au titre de l'année 2025, le délai d'exploitation étant fixé réglementairement avec un délai de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Monsieur le Maire propose de désigner quatre garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Messieurs Maurice BONHOMME, Gilbert BARNÉOUD, Hervé BERNAUDON et Robert REYMOND.

Il précise également que les parcelles 49, 50 et 51 initialement prévues à l'aménagement en 2025, sont à reporter en 2029 en raison de l'impossibilité de réalisation pour la filière (desserte à créer, projet réalisable avec le futur projet de chaudière collective).

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

7. Actualisation des prix de vente au service culturel des mines d'argent.

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les prix de vente relatifs au service culturel de la mine d'argent.

Sont concernés par cette actualisation :

- Les nouveautés de l'année telle la visite de la mine en journée participative à 80 €, le lot de 4 médailles de collection différentes pour 15 € ... etc.
- Les ajustements de prix en fonction de ce qui a marché ou pas les années précédentes (magnets, escapes ...)

Monsieur le maire propose donc de voter les nouveaux tarifs afin qu'ils soient applicables dès le caractère exécutoire de la délibération.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

8. Modification du tarif forfaitaire de la redevance de branchement au réseau d'eau potable (actualisation du montant voté en 1995 et ajout d'un montant pour la fourniture d'un regard compteur d'eau).

10

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation du tarif de raccordement au réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire précise que le tarif de 457,35 € (3 000 F) appliqué à ce jour avait été défini par délibération le 22 décembre 1995.

Depuis, en raison de l'inflation des prix et de la nécessité de mettre en place un regard compteur en limite extérieure du domaine public pour la mise en place des compteurs individuels, le tarif en cours n'est plus d'actualité.

De plus, afin d'uniformiser le type de regard posé, Monsieur le Maire propose que celui-ci soit fourni par le service des eaux communal lors de chaque demande de branchement et que son coût soit intégré dans le tarif du raccordement.

Monsieur le Maire propose d'arrêter un tarif de branchement de 1 355 € à compter du 1er avril 2024 (610 € pour les frais de branchement et 745 € pour le regard).

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

9. Demande d'aide financière à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le renouvellement 2024 de la subvention annuelle relative au financement du deuxième poste de bibliothécaire.

Pour rappel, le conseil municipal a délibéré en mars 2021 afin de valider le projet culturel, scientifique, éducatif et social pour la bibliothèque municipale. Ce document définit la politique culturelle communale en matière d'offre de collection, de services et d'actions auprès de la population.

C'est en ce sens que la Direction Régionale des Affaires Culturelles avait été sollicitée pour obtenir une aide financière afin de financer un deuxième poste de bibliothécaire. En effet, ce recrutement a principalement permis d'augmenter les horaires d'ouverture au public en passant de 16 à 27 heures par semaine, et de proposer diverses nouvelles actions culturelles.

Cette aide financière est calculée en fonction d'un nombre d'heures annuelles multiplié par le coût employeur, ce qui représentait environ 28 000 € en 2023.

L'aide peut être reconduite annuellement sans dépasser un total de 5 années d'aide, soit jusqu'en 2025, par conséquent je vous propose de reconduire cette action en 2024.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

10. Création d'un poste non permanent à la bibliothèque municipale.

Il s'agit d'une régularisation administrative car le poste d'agent du patrimoine qui est affecté à la bibliothèque (qui correspond au poste subventionné par la DRAC) n'avait pas été créé par délibération et pourtant pourvu et inscrit au budget depuis 2021.

Ce poste non-permanent est donc à créer à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du lundi 25 mars 2024, pour une durée d'1 an reconductible en fonction de la subvention allouée par la DRAC.

11

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

11. Demande de subvention - Travaux intempéries automne 2023 concernant le stade d'eau vive et vallée du Fournel. + Demande de subvention à l'État dans le cadre de la dotation de solidarité -événements climatiques ou géologiques – Travaux de réhabilitation des pistes forestières de la vallée du Fournel suite aux intempéries de décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux intempéries d'octobre et de décembre 2023, il a été constaté de gros dégâts dans la vallée du Fournel au niveau des pistes forestières, ainsi que sur le cours d'eau du torrent du Fournel (lit, berges et ponts).

Le stade d'eau vive situé dans le lit de la Durance a également été impacté.

Des visites sur les sites impactés ont été réalisées afin d'estimer le coût des travaux à réaliser.

Une première visite du site du stade d'eau vive et du torrent du Fournel a pu être réalisée dans de bonnes conditions météorologiques et a permis de réaliser un chiffrage relativement précis de 161 000,00 € HT.

La deuxième visite concernant les pistes forestières a été réalisée par les services RTM et ONF début janvier 2024, mais, en raison d'un manteau neigeux relativement important, il n'a pas été possible de chiffrer avec exactitude le coût des travaux de réfection nécessaires à la sécurisation de ces pistes. Cependant il a été avancé un montant de travaux provisoire de 300 000,00 € HT correspondant à un prix moyen au km de 13 094,00 € H.T.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat, du Conseil Régional PACA, de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 100 % du montant Hors Taxes des travaux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux intempéries de décembre 2023, il a été constaté de gros dégâts au niveau des pistes forestières de la vallée du Fournel.

Une visite sur le terrain a été réalisée par les services RTM et ONF début janvier 2024 qui, en raison d'un manteau neigeux relativement important, n'ont pas pu évaluer avec exactitude le coût des travaux de réfection nécessaires à la sécurisation de ces pistes, et ont proposé un montant de travaux de 300 000,00 € HT correspondant à un prix moyen au km de 13 094,00 € H.T.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention des services de l'État dans le cadre de la « Dotation de solidarité - évènements climatiques ou géologiques » à hauteur de 300 000,00 €.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

12. Demande de subvention auprès du Département pour les actions Terres de Jeux 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 » de la municipalité, un certain nombre d'actions seront entreprises. Les membres de la commission sports ont souhaité proposer une semaine d'animations sportives intitulée « l'olympisme argentiérois » du lundi 5 au vendredi 9 août en partenariat avec les clubs sportifs locaux.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter le Département des Hautes-Alpes pour une aide financière de 1 200 € sur une enveloppe de 2 200 €.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

13. Demande de subvention auprès du Département pour la réfection du pont de La Bessée haute.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le platelage bois du pont de la Bessée Haute est en très mauvais état et nécessite pour des raisons de sécurité des usagers d'être rénové.

Il est rappelé également que celui-ci est le seul passage possible pour accéder au hameau de la Bessée Haute.

Le montant des travaux à réaliser est de 17 500,00 € H.T.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 5 250,00 € (30 %) dans le cadre du « Fond de solidarité ».

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

14. Autorisation de signature de la convention définissant le montant de fond de concours de la Communauté de Communes du Pays des Écrins

pour l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur à L'Argentière-La Bessée.

Vu l'étude d'opportunité réalisée en 2017 par IT05 en rapport à la création d'un réseau de chaleur sur la commune de L'Argentière-La Bessée et sachant la nécessité de compléter cette première étude par une étude de faisabilité,

Vu la proposition d'honoraire de la société SERMET pour un montant de 23 075,00 € H.T. pour la réalisation d'une étude de faisabilité suite à la réalisation d'une consultation.




Vu la décision de participation au financement de l'étude de l'ADEME du 29 septembre 2023 à hauteur de 18 460,00 € (80 %),

Considérant la proposition de la Communauté de communes de participer au financement de l'étude de faisabilité à hauteur de 2 307,50 € H.T (50 % du montant de l'autofinancement dans le cadre d'un fond de concours),

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins définissant le montant et les conditions d'application du fond de concours.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 23 H 05.

La Secrétaire de séance Madame Carine QUILICI 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ  
PV signé le <u>11/04/</u> 2024	PV publié le ... <u>12/04</u> 2024

